

Luxembourg, le 27 août 2021

Monsieur Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale au sujet de la coassurance d'un enfant sous l'affiliation d'un parent :

*« Selon l'article 7 du Code de la sécurité sociale, une coassurance d'un enfant sous l'affiliation d'un parent est possible jusqu'à l'âge de 29 ans inclus, à condition que, d'une part, l'enfant à coassurer dispose de ressources inférieures au revenu minimum garanti pour une seule personne, et que, d'autre part, l'intéressé ne soit pas affilié personnellement auprès du Centre commun de la sécurité sociale (CCSS).*

*Notant que la coassurance d'un enfant né au Grand-Duché s'opère de manière automatique, sans qu'aucune démarche de la part du parent ne soit requise.*

*Or, il me revient que les étudiants, qui ont été affiliés auprès de la CCSS en raison d'un contrat d'étudiant pendant les vacances scolaires, ne sont plus assurés dans le chef de leur parent après la cessation du contrat, sauf s'ils prennent l'initiative de régulariser la situation. La réaffiliation ne se fait donc plus de manière automatique, mais requiert une démarche de leur part.*

*Dans ce contexte j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale:*

- *Monsieur le Ministre peut-il confirmer les affirmations relatées ci-dessus?*

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu

- *Dans l'affirmative, Monsieur le Ministre dispose-t-il des données combien de personnes ont omis de régulariser leur situation ? Quelles en sont les conséquences?*
- *Toujours dans l'affirmative, Monsieur le Ministre entend-il prendre des mesures afin de remédier à cette situation? Est-ce qu'une réaffiliation automatique des étudiants, dont le contrat d'étudiant est venu à terme, est envisageable? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



Gilles BAUM  
Député